

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUILLET 2025 A 18H30

L'an deux mille vingt cinq, le 28 Juillet à 18h30, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

Etaient présents :

Christophe BOUTHORS, Daniel FORRIERES, David HEGO, Antoine HERMAN, Roseline HODIN, Mikaël LANCEL, José-Manuel LERICHE, Céline MARELLI, Véronique MEYER, Francine SEDENT

Etaient excusés: Damien BARDOUX; Raphaël CANTA, Sabrina CARDON; Vincent WIART

QUESTION 1 : APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 26 MAI ET 31 MAI 2025 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Numéro de la délibération : 2025-39

Annexe : Compte-rendu du conseil municipal du 26 Mai 2025 et 31 Mai 2025

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance
- Annonce qu'aucun pouvoir a été reçu

A l'unanimité, le conseil Municipal :

- Désigne Céline MARELLI comme secrétaire de séance
- Approuve les Procès-Verbaux des séances des Conseils Municipaux du 26 Mai 2025 et 31 Mai 2025.

QUESTION 2 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES – DPU

Numéro de la délibération : 2025-40

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 13 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Non exercice du droit de préemption urbain :

DIA reçue le 4 Juin 2025 de Maître DEROUVROY

Propriétaires : MAGNEZ Fanny

Parcelles B 845 -846

652 rue Eugène Flévet

DIA reçue le 4 Juin 2025 de Maître DEROUVROY
Propriétaires : MAGNEZ Fanny
Parcelle B 931
658 rue Eugène Fiévet

DIA reçue le 28 Juin 2025 de Maître NOISETTE
Propriétaires : VILETTE - CARLIER
Parcelles A 682 - 683
57 rue Jean Jaurès

DIA reçue le 17 Juin 2025 de Maître SAUVAGE
Propriétaires : MOLET Jacques
Parcelles A 453-454
9 rue Roger Salengro

DIA reçue le 9 Juillet 2025 de Maître DUCAMP
Propriétaires : M. et Mme PORQUET
Parcelle B 778
9 rue Jean Moulin

DIA reçue le 22 Juillet 2025 de Maître BALLAND
Propriétaires : Consorts PLANCHON
Parcelles A 582 – 583 – 584
41 rue PV Couturier

QUESTION 3 : DISSOLUTION CLUB DU 3EME AGE DE LA S.A. ROLAND
--

Numéro de la délibération : 2025-41

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été saisie en début de mandat par la banque concernant les fonds restants sur le compte de l'association ;

Considérant que les démarches nécessaires ont été entreprises afin de dissoudre l'association, que les membres restants de l'association ont été convoqués conformément aux procédures en vigueur, et que l'association a été officiellement dissoute ;

Considérant que lors de la réunion de dissolution, les membres présents ont choisi d'affecter les fonds restants à différentes autres associations ;

Considérant la nécessité de procéder au virement de ces fonds, dont le compte est inactif depuis plusieurs années, afin de respecter la volonté des membres et d'assurer une gestion transparente et conforme aux règles en vigueur ;

Il a été décidé par les membres de l'association du Club du 3^{ème} âge de la SA Roland:

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la banque afin de connaître le solde de celui-ci
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de virement des fonds restants auprès de la Caisse des dépôts - CICLADE.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

- D'autoriser que ces fonds soient réaffectés aux associations désignées par les membres présents lors de la dissolution, conformément à leur décision.

La présente délibération sera notifiée à la Caisse des dépôts - CICLADE et inscrite dans les registres de la commune.

ADOpte A LA MAJORITE : 1 ABSTENTION FRANCINE SEDENT – 13 VOTES POUR

QUESTION 4 : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE A TITRE TEMPORAIRE D'UN TERRAIN COMMUNAL

Numéro de la délibération : 2025-42

Monsieur le Maire a été sollicité par Monsieur DEMESTRE afin de louer le terrain situé rue Paul Vaillant Couturier, parcelle cadastrée section B 741, d'une superficie de 2 391 m², à seule fin de pâturage.

La convention sera conclue à titre précaire, dans l'attente de la réalisation du projet immobilier prévu par la Commune.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- Approuver le principe de mise en location en bail à pâture pour un montant annuel de 300€ (Mensualisé à hauteur de 25€ par mois) à compter du 1^{er} août 2025
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de bail à pâture fixé en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION 5 : CONVENTION SIGNATURE CAMPING CAR

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à mettre en location le hangar du 35 rue Roger Salengro pour y mettre en hivernage des camping-cars et à signer les conventions s'y afférentes.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION 6 : AUTORISATION LANCEMENT CONSULTATION TRAVAUX 35 RUE ROGER SALENGRO

Suite à l'acquisition de la maison du 35 rue Roger Salengro et au vu de l'ampleur des travaux à réaliser, il est préférable de lancer une consultation afin d'avoir un chiffrage d'ensemble et ainsi voir les différentes possibilités d'accompagnement financiers.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

Mise à la retraite Agent Technique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'agent technique a demandé sa mise en retraite au 1^{er} octobre 2025. Les démarches sont en cours auprès du CDG pour vérifier la faisabilité compte tenu des délais.

Vergers :

La question du verger est abordée, aujourd'hui celui-ci n'est plus utilisé à cause des jeux qui ne sont plus aux normes, il est proposé de voir avec l'agent technique pour le démonter afin de pouvoir l'ouvrir à nouveau.

L'ordre du jour étant levé la séance est clôturée à 19h50.

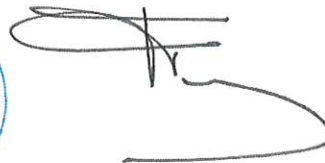
La secrétaire de séance



Céline MARELLI



Le Maire,



Daniel FORRIERES